

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 12 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur HUGONIN Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : M. Julien BENARD, M. Bernard BERTHET, Mme Josiane HAM, M. Serge HAM, Mme Béatrice HUGONIN, M. Tristan PERRIER, Mme Audrey BOUGRAS

Absentes excusées : Mme Maeva PASCAL, Mme Laurence PAQUELET

Secrétaire de séance : Mme Béatrice HUGONIN

Date de convocation : 05/02/2026

Date d'affichage : 05/02/2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 09

Votants : 09

A 20h, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal.

N° 496 Soutien au SDES de la motion de réaffirmation de l'appartenance de l'attribution de compétence « distribution d'électricité et de gaz » au bloc communal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L5211-17 ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) le 16 décembre 2025 ;

Considérant la déclaration du Gouvernement d'un nouvel acte de décentralisation proposant de désigner le département comme « chef de file des réseaux de proximité ».

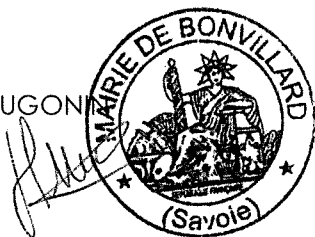
Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal depuis une loi du 15 juin 1906, qui instaure l'acte de naissance du service public local en matière de distribution d'énergie ;

Considérant que les communes sont propriétaires des réseaux et autorités organisatrices de la distribution et que le modèle actuel des concessions portées par les syndicats d'énergie garanti solidarité territoriale, efficacité du service public et capacité d'investissement.

Après avoir pris connaissance de la motion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

ACCEPTE de soutenir la motion par le Syndicat Départemental de la Savoie

Le Maire
Jean-Claude HUGONIN



Transmis au contrôle de légalité le

20/02/2026

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

20 FEV. 2026

RECEPISSE

La secrétaire de séance
Béatrice HUGONIN